

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le mercredi trente juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni salle polyvalente sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

PRESENTS Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M LAUNAY Christian M BIDOUE Sébastien M ROUSSEAU Christian, M HUET Gérard, Mme BOURIAUD Odile, Mme SOUBRANT Maryse M BERTRAND Cyrille, M CLEMENCON Cyrille, M ALGIERI Fabrice,

SECRETAIRE DE SEANCE : M ALGIERI Fabrice

Madame le Maire donne la parole à Mme MOERHING Muriel, présidente de l'association AQVA, qui souhaite informer le Conseil Municipal de son échange téléphonique avec la Préfecture de ce jour concernant le projet éolien. Un arrêté a été signé le 29/06 par Madame la Préfète qui refuse la demande d'autorisation d'exploiter de la société PEW Anzême. Elle remercie la municipalité de son implication dans ce dossier.

Ouverture de la séance à 19h10 :

Madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour, 2 points :

- Résiliation de la convention d'occupation du domaine public à la société SES PEW Anzême
- L'intégration de 2 parcelles au village de Busserolles en zone urbanisée de la commune

Madame le Maire confirme après validation en Préfecture des démissions de Mme LEROY Corinne et de Mme VANDEVELDE Elisabeth.

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le PV du précédent Conseil Municipal, ce PV est approuvé après rectification de termes sur l'explication du budget 2021.

RESILIATION CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Suite à l'arrêté de refus prise par Madame La Préfète en date du 28 juin 2021 concernant le projet éolien, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Madame le Maire de résilier la convention d'occupation du domaine public signé le 18 juillet 2016.

URBANISATION PARCELLES :

Suite à une demande de CU concernant la parcelle BH58, au village de Busserolles, le service urbanisme a donné un avis défavorable pour construire, ce terrain n'étant pas en zone urbanisée de la commune.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'intégrer ce terrain ainsi que celui jouxtant dans la zone urbanisée de la commune

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion du Budget lotissement, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020 :

En fonctionnement, les dépenses sont de 8 962,80€ et les recettes de 3 682,80€, ce qui représente un excédent cumulé 2020 de 69 332,30€.

En investissement, les dépenses sont de 8 962,80€ et les recettes de 8 962,80€.

Le Compte Administratif 2020 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

MISE EN SOMMEIL BUDGET LOTISSEMENT 2021 :

En accord avec le Trésorier, Madame Le Maire propose de mettre en sommeil le budget lotissement 2021, conformément au souhait du Conseil Municipal, ce qui est validé à l'unanimité par celui-ci.

APPROBATION DU COMPTE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020 :

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion du Budget principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT :

En fonctionnement, les dépenses sont de 456 430.14€ et les recettes de 610 657.30€, ce qui représente un excédent sur l'année 2020 de 154 227.16€ € qui sera affecté au compte 002 recettes de fonctionnement.

En investissement, les dépenses sont de 45 891.10€ et les recettes de 75 751.99€, soit un excédent de 29 860.89 € et cumulé de 312 948.37€ reporté au compte 001 recettes d'investissement.

Le Compte Administratif 2020 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2021 POUR AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

Madame le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Alimentation				60623		
Fournitures de petit équipement				60632		10 000,00
Fournitures administratives				6064		4 000,00
Fournitures scolaires				6067		6 000,00
Voiries				616231		100 000,00
Réseaux				615232		10 000,00
Matériel roulant				61551		20 000,00
Versements à des organismes de				6184		2 727,16
Catalogues et imprimés				6236		1 500,00
Fonctionnement dépenses						154 227,16
			Solde			154 227,16
Résultats antérieurs reportés				002		154 227,16
Fonctionnement recettes						154 227,16
			Solde			154 227,16
Immeubles de rapport				2132	H.O.	312 948,37
Investissement dépenses						312 948,37
			Solde			312 948,37
Solde d'exécution de la section				001	H.O.	312 948,37
Investissement recettes						312 948,37
			Solde			312 948,37

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve à la décision modificative présentée ci-dessus.

A cette occasion, Monsieur Franck Roussilat, adjoint aux travaux, rappelle qu'il serait nécessaire d'investir dans un nouveau tracteur, celui utilisé actuellement étant régulièrement en panne. Le Conseil valide le lancement d'une consultation pour le remplacement du tracteur.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN AU GITES DE PUY CHAILLAUX :

Le propriétaire des gites du Puy Chaillaud, sollicite la municipalité pour l'acquisition d'une partie du terrain communal devant ses gites notamment celle où est implanté le mobilier urbain, il dispose actuellement d'une autorisation pour la saison estivale d'utiliser cette partie.

Après examen de la demande et des plans, le conseil souhaite plus d'informations sur la superficie envisagée et pour quel type d'équipements ce terrain est sollicité. Il est rappelé qu'une partie de la parcelle communale est incluse dans le projet du lotissement.

Ce dossier sera réétudié lors d'une prochaine réunion. Un contact doit être pris avec le propriétaire afin d'obtenir ces informations.

DEMANDE D'ACQUISITION DE 2 STELES :

En date du 30 juin 2017, un procès-verbal a été dressé constatant l'abandon de concessions.

Une demande a été adressée à la mairie en vue d'acquérir des stèles et des pierres tombales de deux concessions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté accepte la vente pour la somme de 300€ les 2 stèles.

ACQUISITION D'UN UTILITAIRE :

Monsieur Sébastien BIDOU adjoint en charge du Centre de loisirs expose le projet achat d'un trafic 9 places, financé à 80% par la CAF, la part de la commune représente un montant de 6 760.79€.

Le trafic servira aux différentes sorties pour les enfants du Centre de Loisirs.

ACQUISITION MATERIEL CUISINE :

Suite à une possibilité de financement pour le remplacement d'une partie du matériel de la cantine à renouveler, un devis a été établi. La demande de financement n'a pas abouti. Au vu de la nécessité de ces acquisitions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis à hauteur de 4 871.09€ TTC.

INFORMATION SUIVI GESTION DES ESPACES VERTS :

Un coupe bordure a été acheté pour remplacer le désherbant, ce dernier n'étant plus autorisé. Monsieur Franck ROUSILLAT met en place des nouvelles procédures pour l'entretien des villages.

AVANCEMENT DU PROJET MULTI SERVICE : DECISION D'ACQUISITION DES LOCAUX :

Une demande de subvention DETR a été sollicitée pour financer l'achat et l'aménagement de l'auberge.

Pour l'année 2021, la commune d'Anzême ne bénéficiera pas de cette subvention qui sera de nouveau sollicitée en 2022 pour pouvoir entreprendre les travaux de réhabilitation.

A ce jour, il convient de décider de l'acquisition du bien et du mode de financement de celle-ci.

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide de cette acquisition en auto-financement à : 12 voix « pour » et 1 « contre ».

CAMPING D'ANZEME :

Une réunion en présence du Vice-Président en charge du Développement touristique, des Sports nature et des Travaux et de personnels de la Com d'Agglo, des élus de la Commune d'Anzême a eu lieu le mardi 1er juin 2021, pour envisager une reprise du camping par la Commune.

Des devis ont été demandés pour chiffrer les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier à la Com d'Agglo afin de préciser le projet, notamment sur le coût et le calendrier des travaux indispensables (sanitaires, assainissement...).

ECOLE : TRAVAUX ESPACES COUCHETTES :

En vue du nombre d'inscrits pour la rentrée de septembre en classe de maternelle, l'achat de lits supplémentaires est nécessaire.

Le devis est présenté pour l'achat de 4 couchettes superposées supplémentaires pour un montant de 1737,18€ TTC est validé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Questions diverses :

Avancement travaux :

Le transfert de l'agence postale et l'agencement du bureau de secrétariat de mairie ont été effectués début juin.

Un petit muret va être installé le long de la salle de mariage, pour l'intérieur, une touche de décoration est également envisagée.

Un couloir va être réalisé le long du bureau de Madame Le Maire pour rejoindre la cantine.

La salle de repos des agents va être équipée d'un nouvel évier, de nouveaux meubles de rangement.

Monsieur Franck ROUSILLAT souhaite installer une dalle à l'atelier municipal pour récupérer les eaux usées, et installer une réserve d'eau pour le lavage des véhicules de service.

Une demande de Permis de Construire est demandée pour le local associatif prévu pour les chasseurs de la commune, les matériaux utilisés seront pour la plupart de la récupération (fenêtres, portes...) le but étant de recycler un maximum de matériaux.

MARCHE NOCTURNE :

Deux marchés nocturnes sont prévus durant l'été, la Chambre d'Agriculture se charge du lien avec des producteurs locaux.

Fin de séance : 22H30